

Le président, M. Rupert Schildböck, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette quatorzième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public, notamment les délégué·e·s des classes de l'Établissement primaire de Gland, et les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la Salle communale, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV pour la retransmission en streaming de la présente séance.

En guise de réflexion, le président lit le texte de la première partie de l'art. 12 de la Convention des Nations unies relative aux droits des enfants (RS 0.107), étant précisé que la Convention définit un enfant étant âgé entre 0 et 18 ans :

« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 et approuvée par l'Assemblée fédérale suisse le 13 décembre 1996, cette Convention a été la convention onusienne la plus rapide à entrer en force et celle qui a été ratifiée et rendue applicable au niveau national par le plus grand nombre des États membres de l'ONU.

La photographie affichée à l'écran montre une récente séance du Kinderparlament der Stadt Luzern, institution établie dans la vie politique de la ville de Lucerne qui va fêter ses 34 ans en novembre prochain.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusé·e·s (Mmes Nathalie Lamarque et Stella Motta Larrivé, MM. Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Nikhil Duella, Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler, Jean-Philippe Genoud, Jean-Marc Guibert, Adrian Hochreutener, Aurélien Joye, David Mayer, Patrick Messmer et Dario Sicuranza).

2 arriveront plus tard (MM. Charanjit Dhanjal et Raphaël Grandjean).

2 absents (MM. Arnaud Durand et Michael Sordet).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller·ère a été régulièrement convoqué·e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 6 avril 2023, la Municipalité a informé le Bureau du report de la présentation, en première lecture, du préavis municipal n° 39 relatif à l'adoption d'un règlement sur le service des taxis. L'ordre du jour a dès lors été modifié en conséquence.

- Une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour du 18 avril 2023 dans la mesure où le nom des membres des Commissions techniques chargé-e-s d'étudier les préavis municipaux n° 36 et 37 n'y sont pas mentionnés alors qu'il-elle-s avaient été nommé-e-s lors de la séance du 30 mars 2023. La secrétaire s'en excuse.
- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de M. Pascal Riesen et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

Avec l'arrivée de M. Arnaud Durand , le nombre de Conseiller-ère-s présent-e-s passe à 58.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 36** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant.
7. **Préavis municipal n° 37** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 38** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1).
9. **Préavis municipal n° 40** relatif au Plan d'affectation (PA) « Lavasson », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale).
10. **Préavis municipal n° 41** relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689.

Autres objets

11. Postulat de M. Pascal Riesen et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland ».
12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop » et nomination d'une Commission.
13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire » et nomination d'une Commission.
14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf ».
15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public ».

Divers

16. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023.

3. Communications du Bureau

- Le 5 avril 2023, le président a assisté à l'inauguration officielle des nouveaux abords Sud de la gare. Il se réjouit déjà que les habitant·e·s ainsi que les pendulaires venant à Gland pour y travailler, se former ou se divertir, s'approprient les nouveaux aménagements et donnent vie à cette zone de rencontre.
- La cérémonie d'ouverture du Festival Visions du Réel à Gland a eu lieu le 22 avril 2023. Lors de la projection du film « She Chef », le président a pu découvrir le parcours d'une jeune cheffe partant, après son apprentissage de cuisinière à Vienne, à la découverte des cuisines étoilées à travers l'Europe.
- Le lendemain 23 avril 2023, le président a, en tant que membre du public intéressé, observé et encouragé le millier de sportif·ve·s qui ont participé aux différentes épreuves de l'édition 2023 de la Gland Spring Run. Il sait que plusieurs Conseiller·ère·s y ont participé et il les félicite pour leurs succès. Il félicite également les membres des différents Services de l'Administration glandoise qui ont assuré l'organisation et le bon déroulement de cet événement.
- Le dimanche 18 juin 2023 auront lieu les votations fédérale et cantonale. Les 3 objets fédéraux soumis à votation sont les suivants :
 - Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises).
 - Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers).
 - Modification du 16 décembre 2022 de la Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19).

L'objet cantonal soumis à votation est le suivant :

- Initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat ».

Le président rappelle aux Conseiller·ère·s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux·elles.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

C'est avec grand plaisir qu'elle peut annoncer l'engagement du nouveau Secrétaire municipal en la personne de M. Philippe Bovey, lequel prendra ses fonctions le 14 août prochain. La Municipalité se félicite de cet engagement, qui consolidera les fondations de l'Administration communale, qui est en très bonne santé. La Commune ouvre donc ses portes à M. Philippe Bovey, qui occupera désormais le fauteuil de la direction opérationnelle au second semestre. Après plusieurs années à la tête de la Fondation Hirondelle, organisation suisse active dans l'humanitaire, M. Philippe Bovey a été choisi par la Municipalité à cette fonction pour ses qualités fondamentalement rassembleuses et humaines, en phase avec la direction qui est voulue par les élu-e-s. L'élan de créativité, d'innovation et de transversalité dont a pu bénéficier la ville de Gland ces dernières années sera ainsi renforcé dans cette nouvelle étape grâce à un travail de fond et de consolidation des acquis. Ainsi, l'engagement de M. Philippe Bovey s'inscrit dans une dynamique ambitieuse de continuité des lignes directrices implémentées. La Municipalité se réjouit de cette nouvelle collaboration et souhaite d'ores et déjà plein succès à M. Philippe Bovey dans sa mission.

La vie des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'Administration communale évolue toujours aussi régulièrement.

- Engagements :
 - dès le 1^{er} mai 2023 : Mme Laura Debluë, collaboratrice administrative, au Service de la population (ci-après : SPOP) ;
 - dès le 17 mai 2023 : M. Laurent Ravay, concierge au Collège des Tuilières, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU).
- Départs :
 - au 30 mai 2023 : M. Julien Carra, technicien en génie civil, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE).

Smart City

Comme déjà annoncé, une soirée citoyenne Smart City est organisée pour les Conseiller-ère-s et les habitant-e-s de Gland, le jeudi 1^{er} juin 2023, dès 18h30, au Théâtre de Grand-Champ. Au programme, une soirée sur les thèmes de l'inclusion, de la mobilité et de la durabilité animée par M. Jonas Schneiter, journaliste et entrepreneur bien connu, avec la présence de 2 invités, à savoir M. le Dr Benoît Dubuis, président de la Fondation Inartis et de l'Académie suisse des sciences techniques, et M. Joann Dobler, en charge de l'innovation et du digital chez Qoqa. Ce rendez-vous sera également l'occasion de découvrir le Plan d'actions Smart City pour la ville de Gland faisant suite au large sondage qui avait été lancé en automne dernier. Un flyer à ce sujet sera distribué à la population dans le courant de la semaine prochaine et elle remercie chacun-e de s'y inscrire.

Pavillon climatique

Pour une période de 2 mois à compter du 1^{er} mai 2023, un pavillon climatique a été mis à la disposition de la ville de Gland. Ce pavillon est le résultat d'un projet mené en partenariat entre la Haute École d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg et le secteur énergie et développement durable de la ville de Fribourg. Ce pavillon climatique s'installera dans la cour du Collège de Grand-Champ. Des expositions et des thématiques seront débattues dans celui-ci, lequel vise à illustrer les possibilités d'adaptation aux changements climatiques. Le choix de la cour de Grand Champ n'a pas été fait par hasard et n'est pas anodin puisque cette cour a été identifiée dans le Plan climat communal comme l'un des points de chaleur les plus forts dans la Commune. Ce sera donc non seulement des présentations mais cela sera aussi en live puisque les mois prochains s'annoncent assez chauds.

Ce pavillon est réservé aux écoles durant les horaires scolaires, et est ouvert au public le reste du temps. Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) et la Bibliothèque communale ont déjà prévu y faire des animations en lien avec le développement durable.

Une inauguration est prévue le 4 mai 2023, de 17h00 à 18h30, et chacun·e y est le·la bienvenu·e !

Task Force Pénurie d'énergie

Concernant la situation énergétique, le Conseil communal avait adopté, en décembre 2022, le préavis municipal n° 33 relatif à la demande de crédit pour la création de 3 points de rencontre d'urgence (PRU) en cas de pénurie d'énergie, ce qui a permis d'acheter une génératrice pour préserver les serveurs informatiques. Cette génératrice permet, de façon automatique en cas de coupure de courant, de prendre le relai et de maintenir les services informatiques. Sa mise en service a été réalisée et les premiers tests de fonctionnement sont concluants puisque la validation a eu lieu le 4 avril dernier. Le premier démarrage automatique en conditions réelles a eu lieu 2 jours plus tard, à l'occasion de la coupure générale d'alimentation électrique du quartier de la Grand'Rue annoncée par la Société Électrique Intercommunale de La Côte SA (SEIC). Le résultat est que, en quelques secondes, la coupure a été détectée par le système, le groupe électrogène a automatiquement démarré et l'alimentation a été garantie pour l'infrastructure informatique centrale.

En parallèle de l'achat de cette génératrice, la Municipalité a procédé à l'achat de petits matériels et à la location de 2 génératrices, lesquelles auraient permis d'accueillir la population vulnérable dans les 2 PRU prévus et de contacter les services d'urgence en cas de dégradation de la situation d'approvisionnement énergétique.

Aujourd'hui la Task Force est en veille, mais les Services communaux continuent de travailler sur un Plan de gestion de crise générale. Celui-ci devrait comprendre également l'éventualité de délestages électriques afin d'anticiper déjà une éventuelle dégradation de l'approvisionnement énergétique durant l'hiver 2023-2024.

CommuNyon - NRTV

L'Assemblée générale de CommuNyon s'est tenue hier soir mercredi 26 avril. Quelques changements sont à noter au niveau du Comité dans la mesure où M. Daniel Rossellat, président depuis 2015, a souhaité quitter le Comité, de même que M. Pierre-Alain Dupuis. M. Alexandre Demetriades, Municipal à Nyon, et Mme Carole Hertig, de Trélex, ont été élus. Elle a pour sa part été élue à la présidence.

Avec les arrivées de MM. Charanjit Dhanjal et Raphaël Grandjean, le nombre de Conseiller·ère-s présent·e-s passe à 60.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Fête du Terroir aura lieu le 3 juin 2023 à Grand-Champ. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec différents marchands qui sont dans ce domaine.
- La présentation du rapport de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon est une occasion de revenir dans le cadre d'un événement au niveau de l'engagement du corps durant l'année précédente. La présentation de ce rapport, qui n'avait plus eu lieu depuis plusieurs années, s'est tenue le mercredi 26 avril dernier à Founex, en présence de M. le Conseiller d'État Vassilis Venizelos. C'était l'occasion de présenter le nouveau Commandant, M. Joël Tobler, et de rassurer les autorités tant communales que cantonales sur les capacités de l'ORPC du district de Nyon de pouvoir réaliser les missions qui lui sont confiées.
- 6 nouvelles places de parc ont été ajoutées sur le parvis du Temple, dont 2 ont été réalisées après la modification d'un emplacement afin de pouvoir accéder au parvis malgré les travaux actuels du Vieux-Bourg. Ces nouvelles places assurent aux commerces sis à proximité, qui sont passablement touchés par les travaux, d'avoir facilement des places de parc à disposition.

- En date du 22 janvier 2023, Mme Véronique Villaine, présidente du Parti socialiste de Gland, a sollicité le SPOP pour une présence des stands politiques au marché. Les chef-fe-s des partis ont été invité-e-s à une séance qui s'est tenue le 4 avril 2023, laquelle avait pour but de récolter les avis et les besoins des partis afin d'élaborer une solution la plus adaptée possible. En complément des mesures prises en faveur du marché, il a été décidé de formaliser la présence des stands politiques sous cette forme : durant les 4 semaines précédant un scrutin fédéral, cantonal ou communal, que ce soit des élections ou des votations, le marché est ouvert à la présence de stands politiques. Les dates des votations et des élections pour ces prochaines années sont connues, et les partis doivent s'inscrire au moins 60 jours avant la date du scrutin afin de leur permettre d'être le cas échéant présents dès la distribution du matériel de vote. 5 emplacements pour des stands politiques sont garantis, mais une fois le délai de 60 jours échu, les premiers arrivés seront les premiers servis, ceci afin d'éviter d'avoir un marché dans lequel il y a jusqu'à 5 emplacements vides dans sa composition. Les partis peuvent bénéficier d'un stand à la fois et les dimensions sont au maximum de 3 x 3 mètres, étant précisé que le matériel est à la charge des participants.

Dans la mesure où les prochaines votations auront lieu le 18 juin 2023, soit en dehors des 60 jours en question, les partis peuvent s'inscrire la semaine prochaine s'ils le souhaitent afin que leur inscription soit prise en compte.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Fête cantonale des chanteurs vaudois

Les 12, 13 et 14 mai 2023, Gland va vivre aux sons de la 50^{ème} Fête cantonale des chanteurs vaudois. Cette Fête cantonale, présidée par M. Gérald Cretegnny, aurait dû avoir lieu en 2021, mais la Covid-19 a fait en sorte de la reporter à cette année, qui marquera également les 170 ans de la Société cantonale des chanteurs vaudois.

Cette manifestation accueillera plus de 60 chorales, 6 chœurs d'aînés et plus de 500 enfants. Quasi toutes les salles de la Ville ont été réservées pour cet événement, qui aura lieu principalement à Grand-Champ, au Temple, à l'Église catholique, à la Salle communale et aux Perrerets.

Le programme est le suivant :

Vendredi 12 mai

- À 15h00 : concert des aînés
- À 20h00 : concert « La Voile » de M. Ferran Gili-Millera à Grand-Champ

Samedi 13 mai

- Cérémonie d'ouverture en présence de Mme la Conseillère d'État Nuria Gorrite, avec la Fanfare de Gland
- Concert « La Misa Tango »
- Bal populaire

Dimanche 14 mai

- À 10h00 : célébration œcuménique à l'Église St-Jean-Baptiste
- Concert de l'École de Musique de Rolle
- Palmarès du jour
- Cérémonie de clôture en présence de Mme la Conseillère d'État Christelle Luisier-Brodard

Il y aura également un marché, du théâtre de rue, une fresque en live, des guinguettes, un caveau et divers stands de restauration. La billetterie est ouverte sur le site www.fccv2023.ch.

Des bénévoles sont encore recherchés pour les 3 jours de la manifestation.

Concert d'orgue au Temple de Gland

L'association Orgue en jeux, soutenue par la ville de Gland, propose un magnifique récital d'orgue au Temple le 5 mai à 20h00.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports, domaines)

Sports

- La Gland Spring Run a été une grande réussite, avec 1'115 personnes inscrites, dont 279 enfants. Tout s'est bien passé, la météo était parfaite. Il remercie tout le personnel communal qui fait que cette course est possible et aussi belle, ainsi que les partenaires principaux qui sont La Lignière et La Foulée Glandoise, grâce à qui l'organisation de cette course peut se faire et qui mettent également à disposition de nombreux-ses bénévoles. La prochaine édition aura normalement lieu les 20 et 21 avril 2024, soit sur 2 jours, la semaine suivant les vacances scolaires, en fonction aussi des 20 km de Lausanne qui se dérouleront à une date ultérieure l'année prochaine.
- L'Urban Training, qui a lieu à Gland depuis plusieurs années déjà, reprendra le 3 mai 2023 à 18h30, sur inscription. Le rendez-vous est fixé devant le Bâtiment communal et le nombre de places est limité à 25 personnes.
- L'événement « La Suisse bouge » aura lieu le dimanche 11 juin 2023 au centre sportif d'En Bord, entre 10h00 et 16h00.

Finances

- Un emprunt de CHF 5 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA a été renouvelé le 11 avril 2023 auprès du même établissement pour 3 mois, avec échéance au 11 juillet 2023, au taux de 1,6 %. Auparavant ce taux s'élevait à 1,22 %, autant dire que c'est un lointain souvenir lorsqu'il annonçait des taux négatifs.
- Une erreur s'est malheureusement glissée dans ses communications lors de la dernière séance du 30 mars 2023 et s'en excuse. En effet, le Service des finances avait, pour le Conseil communal, rapidement calculé la marge d'autofinancement en commettant une erreur sur des fonds de réserve au niveau équipements communautaires et déchets, ce qui fait que si l'excédent de revenus sur les charges reste bien de CHF 2,2 Mios comme annoncé, la marge d'autofinancement a malheureusement un peu fondu puisqu'elle ne s'élève pas à CHF 10,5 Mios comme annoncé, mais à CHF 7'660'605.- Mios.

Économie

Comme les Conseiller-ère-s ont pu le voir, il y a déjà 4 façades de commerces en fleurs et les autres sont en cours. Il rappelle que les commerces sont évidemment ouverts pendant les travaux et qu'il y a des places de parc supplémentaires. Malgré cela, c'est quand-même difficile pour les commerçants durant cette période de travaux, notamment pour MyKebab.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Suite aux nombreux problèmes d'acheminement des différents matériaux et pièces spéciales, des filtres provisoires ont été placés à la piscine des Perrerets, laquelle a pu être mise en eau. Le traitement a pu être mis en service avec des filtres provisoires à la fin des vacances de Pâques. Quelques travaux restent encore à faire, lesquels seront exécutés cet été, durant les vacances, afin d'éviter de mettre la piscine hors service pendant la période scolaire. Malgré les augmentations des coûts, le budget sera respecté.
- S'agissant du préavis municipal n° 96/2021 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B et la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C, le chantier de la première étape consistant à mettre un niveau supplémentaire à Mauverney C est en phase d'être terminé et seules quelques finitions restent à faire. Là aussi le budget a été respecté.

Les études pour l'agrandissement de Grand-Champ prennent du temps puisqu'il s'agit vraiment de gros travaux. Les Services travaillent actuellement avec le Bureau Ferrari, lauréat de l'appel d'offres. L'enquête publique concernant la surélévation de Grand-Champ est passée. Un petit souci a été rencontré avec les Monuments et sites du Canton dans la mesure où une revisite du recensement architectural a été demandée par Patrimoine Suisse et, d'après le Service cantonal, le préavis ne pourra pas être présenté avant fin juin. Tout sera mis en œuvre pour que cela se fasse rapidement car c'est un beau collège et un beau bâtiment qui mérite certainement de la protection, mais, avec les travaux de surélévation, l'idée n'est pas du tout de le dénaturer. La Municipalité va quand-même essayer de présenter le préavis de construction lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- L'association « Le Colibri » a pu ouvrir sa nouvelle crèche le 3 avril 2023 au Borgeaud. Avec ses 88 places, elle est devenue l'une des plus grandes structures du Canton. La Municipalité félicite donc les membres du Comité du Colibri pour leur investissement et cette crèche, qui soulage un peu la longue liste d'attente qu'il y a toujours pour les places en structure.
- La Fête du skate-park aura lieu le samedi 6 mai 2023 à En-Bord, de 10h00 à 19h00. Cette fête est organisée par l'association Skateboard de Nyon, avec le soutien du Service de la jeunesse et du CRL.
- Pour sensibiliser les élèves de Grand-Champ sur la thématique du gaspillage alimentaire, l'association SimplyAct a organisé des ateliers pour les classes des 10^{ème} et 11^{ème} années. Cette association a d'ailleurs été l'un des lauréats du prix Nouvelle Économie de Gland. Les élèves ont notamment appris qu'un tiers des denrées alimentaires est perdu en Suisse comme partout dans le monde, et cela concerne aussi le restaurant scolaire où il y a tous les jours des pertes d'aliments. Suite à cette campagne de sensibilisation, le Relax'Resto a réussi à réduire le gaspillage de 35 %, soit de 67 kg la semaine du 27 février 2023 à 44 kg pour la semaine du 13 mars 2023. Certains élèves des classes ayant participé à ce projet ont réalisé des vidéos traitant de la thématique du gaspillage. Un jury externe à l'école a primé une vidéo par classe. Les résultats seront donnés lors du grand banquet Food Save qui aura lieu le jeudi 4 mai 2023, à partir de 18h30, à la Salle des Colonnes de Grand-Champ. Ce banquet est organisé par l'association SimplyAct, en collaboration avec Eldora et les élèves pour les services. Il reste encore des places disponibles et les inscriptions peuvent se faire via le site Internet de SimplyAct. Ce banquet suivra l'inauguration du pavillon climatique annoncé précédemment par Mme la Syndique Christine Girod.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- S'agissant des travaux de la Rue de la Gare, les enrobés – soit les couches de base et intermédiaires – ont été posés le 6 avril dernier. Le premier tronçon a été réouvert le 11 avril 2023. Les équipes travaillent actuellement les 2^{ème} et 3^{ème} tronçons, où la pose des enrobés est prévue pour la mi-juin. Le 5^{ème} tronçon sera quant à lui traité si tout va bien fin mai, en coordination avec les travaux réalisés à la Grand'Rue par l'entreprise Colas.



- S'agissant des travaux du Vieux-Bourg, une conduite provisoire d'eau potable et de gaz a été mise en place afin de sécuriser les conduites existantes avant leur remplacement. Des ponts lourds ont également été mis en place pour garantir l'accès aux propriétés privées.



- Secteur 1.1 : les travaux collecteurs sont maintenant terminés.
 - Secteur 1.2 : les travaux collecteurs sont en cours.
 - Secteur 2.1 : les travaux collecteurs ont été effectués à environ 4 mètres de profondeurs et sont maintenant également terminés, et c'est maintenant le chauffage à distance qui travaille dans ces fouilles.
 - Place du Temple : les équipes entreprennent actuellement des travaux de sondage pour étudier la capacité portante de la terrasse en vue des futurs aménagements de surface suite au projet de végétalisation de cet espace.
- Il y a quelque mois, la ville de Gland lançait un projet de transformation de la place de jeux de La Dôle. L'objectif ici est de repenser l'espace mais aussi les activités qui seront proposées au sein de ce petit poumon vert urbain. Dans ce cadre-là, la Municipalité avait répondu à un appel à projets d'UniSanté, qui encourageait les communes vaudoises à transformer les places de jeux en parcs publics pour toutes et tous, à travers un processus collectif et participatif. Et c'est avec plaisir que la Municipalité a appris il y a quelques semaines que le projet de réaménagement du parc de La Dôle avait été retenu parmi les 49 projets portés et présentés par les petites et grandes communes vaudoises. La réflexion de cette transformation va maintenant débiter avec la population. Le 6 mai prochain, entre 11h00 et 17h00, la population est invitée à venir sur place pour réfléchir sur cette transformation du parc de La Dôle avec l'atelier OLGa.

5. Communications des représentant·e-s des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rasul Mawjee : le 5 avril 2023, à Duillier, a eu lieu le Conseil intercommunal du Réseau d'accueil des Toblerone (RAT). L'exercice 2022 a été marqué par une progression régulière de la fréquentation dans les structures des communes membres du RAT, avec une augmentation de 7,1 % du nombre total des heures d'accueil, pour atteindre maintenant 2'233'454 heures, y compris l'Accueil familial de jour (AFJ).

Le manque de places engendre une liste d'attente suite à une santé économique et une évolution démographique soutenue du canton de Vaud, avec probablement un impact de la reprise suite à l'effet Covid-19.

Dans ce contexte, de nouveaux projets ont été concrétisés avec l'ouverture, depuis décembre 2022, de la structure d'accueil « Bee'Happy » à Gland de 44 places située dans le quartier de La Combaz. La crèche « Le Colibri Borgeaud » de 88 places a aussi été ouverte récemment. Cela fait donc 132 places qui ont été ouvertes à Gland ces derniers mois. Finalement, la structure « Do Ré Mi'el 2 » de 44 places, qui est actuellement en travaux à Vich, ouvrira en automne 2023.

Pour 2022, le nombre d'accueillant·e-s en milieu familial (AMF) enregistré·e-s est de 103, qui s'occupent de 705 enfants. Le nombre total d'enfants accueillis sur l'ensemble du réseau s'élève à 2'338, soit 6 % de plus qu'en 2021.

Sous réserve de leur bouclage, les résultats des structures d'accueil du RAT semblent, dans leur ensemble et selon les informations actuellement disponibles, également réjouissants, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de surprise à attendre.

Conformément à la demande du Conseil délibérant, grâce aux contributions supplémentaires de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), qui a accordé des subventions complémentaires, et la bonne gestion des structures et de l'AFJ, les prix sont restés inchangés en 2022 sur toutes les prestations, et cela devrait aussi être le cas en 2023. Si le coût de la vie venait à avoir un impact sur ces coûts, ces derniers seraient encaissés par les réserves qui sont disponibles dans ces structures.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant

- M. Steve Binggeli, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :

- La Commission technique souhaite que la Municipalité reste attentive au développement des nouvelles technologies dans le traitement de l'eau afin de s'assurer de l'actualité des installations de la station.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Evan Lock, en remplacement de M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN) excusé à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 36 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'optimisation des installations de traitement de la station du Montant tel que présenté, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 1'550'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 775'000.-.*

7. Préavis municipal n° 37 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311

• Mme Stéphanie Larrivé, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- Que la Municipalité étudie la possibilité d'installer un garage à vélo.
- Que le choix du locataire se fasse scrupuleusement, afin de s'assurer que celui-ci respectera bien le cahier des charges.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

• Mme Ahimara Buffat, rapporteur de la COFIN, déclare tout d'abord que les membres de la COFIN souhaitent présenter un amendement. En effet, dans le chapitre « Coût des travaux », la colonne « *Montants TTC CFC 2 chiffres* » indique un montant de CHF 69'400.- sous rubrique « *Honoraires entreprise totale* ». Ce poste correspond aux honoraires de l'entreprise Steiner SA équivalant à 10 % des coûts totaux des travaux, hors honoraires.

Cependant, des honoraires de CHF 27'000.- ayant par erreur été inclus dans ce montant, le pourcentage alloué à la société Steiner SA ne porte en réalité que sur CHF 66'670.- et non CHF 69'400.- comme indiqué dans le présent préavis, soit une différence de CHF -2'700.- qui impacte d'autant la demande de crédit et d'emprunt.

Par conséquent, la COFIN dépose un amendement correctif des demandes de crédit et d'emprunt, lesquelles se montent ainsi à CHF 894'100.- correspondant à cette différence.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé.

• La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement présenté par la COFIN et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier. Le président rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur l'amendement proposé, les Conseiller·ère·s restent libres ensuite sur leur vote au sujet du préavis amendé ou non

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- La discussion est ouverte sur l'amendement présenté par la COFIN, soit de diminuer de CHF 2'700.- le montant des demandes de crédit et d'emprunt, lesquelles se monteraient ainsi à CHF 894'100.- au lieu de CHF 896'800.-.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté à une très large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis ainsi amendé.
- Mme Véronique Villaine : a une question pour la Municipalité. Elle n'a vu aucune mention de planning ou de début des travaux dans ce préavis. Elle ne voudrait pas que l'on fasse un WWF bis avec une coquille vide encore pour un moment.

- M. Thierry Genoud : répond que le montant des travaux a été défini avec l'entreprise Steiner SA qui a construit le quartier. Il est vrai que certains corps de métier ne pourront pas être pris à l'extérieur, mais tout sera bien évidemment mis en œuvre pour essayer de faire travailler des entreprises locales pour ce qui est possible avec la Loi sur les marchés publics. Cela risque de prendre un peu de temps, mais le but n'est pas d'attendre le début de l'année prochaine pour finir ce bâtiment. Au fur et à mesure des soumissions rentrées, la Municipalité prendra les décisions nécessaires pour aller de l'avant dès la validation par le Conseil communal, qui ne saurait tarder il espère.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 37 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de second-œuvre et d'aménagement du bâtiment A5.1 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4311 tel qu'amendé, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 894'100.- ~~896'800.-~~ et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 894'100.- ~~896'800.-~~;
- III. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, estimées à CHF 64'350.- la première année, soient mises au budget de fonctionnement.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

8. Préavis municipal n° 38 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1)

- La séance est fixée au mardi 16 mai 2023, à 18h30, à la salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Pascal Chollet, PLR (remplacé par la suite par M. Jean Egger, PLR)

Membres : Mme Carine Koller, GDG – M. Steve Binggeli, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – M. Bernard Kaeslin, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Jean Egger : a 3 questions pour la Commission technique, qui sont les suivantes :
 - Le ou les bureaux d'étude ayant déjà effectué les mêmes genres de travaux, notamment entre Coppet et Founex, ont-ils été approchés ?
 - Quelle implication, notamment sur les subventions cantonales, aurait une mise en localité du tronçon situé à l'Est du rond-point Schilliger permettant d'inclure les carrefours avec la clinique de la Lignière et la Dullive ?
 - Le revêtement antibruit semble d'emblée être écarté du préavis pour la zone en localité. Quelles sont les raisons de cette autre approche ?
- M. Pierre-Alain Bringolf : a aussi quelques questions pour la Commission technique.

Au bas de la page n° 2 du préavis, il est mentionné « ... en traversée de localité de Gland, le trafic motorisé provoque des nuisances sonores ». Sa question rejoint exactement celle qui vient d'être posée par M. Jean Egger, mais il la pose quand-même. L'étude d'assainissement de 2013 préconisait un changement du revêtement sur l'ensemble de cet axe routier. Or, selon le préavis, les coûts exorbitants du changement de revêtement ainsi que son faible impact sur le bruit font que la mesure d'abaissement de vitesse à 60 km/h sera considérée dans cette étude comme contrainte de base. Finalement, s'il comprend bien, c'est que l'on compte surtout sur la limitation de vitesse pour réduire le bruit. Il aimerait donc savoir sur quels critères se base le préavis pour affirmer qu'un revêtement routier antibruit n'aurait qu'un faible impact, alors que la plupart des experts et des expériences montrent au contraire que plus la vitesse est élevée, plus ces revêtements antibruit sont efficaces. Il rappelle que la vitesse sur l'ensemble du tronçon glandois se situera entre 60 et 80 km/h.

Sa deuxième question concerne le réseau d'évacuation des eaux de chaussée existant, qui ne correspond plus aux exigences légales et normatives en matière de protection de l'environnement. Quelles sont les exigences et les normes en la matière ? Prennent-elles également en compte les problèmes de l'huile et de l'essence sur la chaussée, qui sont évacuées dans les eaux de pluie, tout autant que les résidus de pneus dont l'usure émet une quantité de particules fines dont les récentes études montrent qu'elles sont 2'000 fois plus nombreuses que celles émises par les pots d'échappement (source : Emissions Analytics) ? Ces particules de pneus polluent non seulement le lac puisqu'elles y sont rejetées sans traitement, mais contiennent également de nombreux composants toxiques et cancérigènes. Donc ceci fait un peu partie du postulat qu'il avait déposé lors de la législature précédente et les choses évoluant, les problèmes évoluent également.

Enfin, en page n° 5 du préavis, au chapitre « Bilan des premières études », il est mentionné que « Ces montants (...) ne tiennent pas compte d'éventuelles subventions allouées, notamment celles découlant du PA4 pouvant atteindre 35 % pour les aménagements relatifs à la mobilité douce ». Il aimerait savoir quels sont les critères ainsi que les conditions pour obtenir ce type de subventions. Quelle serait la part du budget de CHF 10'918'000.- allouée aux mobilités douces ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 40 relatif au Plan d'affectation (PA) « Lavasson », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission d'aménagement du territoire. La séance est fixée au jeudi 4 mai 2023, à 19h00, à la salle de conférence 1 du bâtiment du Montoly 3 pour la présentation commune avec le préavis municipal n° 41, puis en salle de conférence 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud.

- La discussion est ouverte.

- M. Thierry Genoud : déclare que M. le Municipal Gilles Davoine et lui-même avaient prévu de faire une séance de Commission commune avec celle qui sera nommée pour le préavis n° 41. Ils ont malheureusement un empêchement le 4 mai prochain et proposent donc aux membres des Commissions de se réunir à la fin de la présente séance pour définir une date convenant à chacun-e.

- M. Pierre-Alain Bringolf : a une question concernant la partie « Décision finale », où il est mentionné, en page n° 8 du préavis, que « Les eaux usées traitées de la STEP seront rejetées dans le Léman par le réseau existant, soit par l'exutoire de la Dullive ». Actuellement, dans plusieurs pays, la réutilisation des eaux usées traitées est valorisée au lieu que ces eaux soient rejetées en sortie de station d'épuration – ou dans le lac dans le présent cas.

Ces eaux usées traitées sont maintenant récupérées pour irriguer, arroser des cultures, des golfs, des espaces verts et des espaces urbains. En outre, le prix de ces eaux usées traitées est beaucoup moins élevé que l'eau potable du réseau.

Alors que la transformation de STEP existantes pour ce genre d'usage des eaux usées traitées se heurte parfois à des problèmes de faisabilité technique ou budgétaires, ne vaudrait-il pas la peine d'évaluer cette question avant les premiers coups de pioche ?

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 41 relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689

- La date de la séance sera fixée ultérieurement, en accord avec les Municipaux responsables, MM. Thierry Genoud et Gilles Davoine. La Commission des finances se déterminera ultérieurement sur son désir de rapporter ou non sur cet objet. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yvan Gremion, PS-Les Vert-e-s

Membres : Mme Katia Annen, GDG – Mme Regina Bovet, GDG – M. Tommaso Solimine, PLR – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Postulat de M. Pascal Riesen et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland »

- Le président passe la parole à M. Pascal Riesen pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Léonie Wahlen : déclare que, à Vich, un parc à chiens va prochainement être construit en-dessous du Bois-de-Chênes. Elle pense que ce serait d'abord une bonne idée de voir comment cela va se passer là-bas avant de vouloir faire la même chose à Gland et de voir les conditions qui seront mises en place pour l'utilisation de ce parc.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président rappelle que, selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, ce dernier peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Décision

Par 32 oui, 6 avis contraires, 16 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de M. Pascal Riesen et consorts et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler, pour le GDG, intitulé « On n'en sait jamais trop » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mercredi 10 mai 2023, à 20h00, à la salle administrative du Collège des Tuillières, en compagnie de la Municipale responsable, Mme la Syndique Christine Girod. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Michel Girardet, PLR

Membres : M. Samuel Freuler, GDG – M. Philippe Moret, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

13. Réponse de la Municipalité au postulat de M. José Caiano, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulé « Pour la création d'un règlement et d'une charte pour la sélection des commerçants du marché hebdomadaire » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 4 mai 2023, à 20h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gérald Cretegnny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Maurizio Di Felice, UDC

Membres : Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – M. Daniel Calabrese, GDG – M. José Caiano, PS-Les Vert-e-s – Mme Léonie Wahlen, PLR.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Steve Binggeli intitulée « Favoriser l'accès aux transports publics et aux mobilités douces aux Résidences du Golf »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que cette interpellation touche des domaines de 2 Services, à savoir le SIE et le SPOP, et qu'il va traiter ces 2 domaines directement.

Éclairage public

M. Steve Binggeli relève le manque d'éclairage public le long de la Route Suisse et sur la Route du Domaine Impérial. Il est à relever que la première, soit la Route Suisse, est une route cantonale, et que la seconde est une route privée dont la Commune jouit uniquement d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicule, avec en contrepartie son entretien. Toutefois, cela ne lui confère pas le droit de l'équiper d'éclairage, sachant que les routes relèvent de la compétence des propriétaires du réseau. Dans ce cas précis, la RC1 est d'autorité cantonale et la Route du Domaine Impérial est d'autorité des différents propriétaires de la parcelle n° 908, qui est une grande parcelle forestière qui se trouve au-dessus. La Municipalité souhaite rappeler qu'il n'y a aucune obligation d'éclairer les routes et que les principes étatiques font qu'il est renoncé à éclairer les zones non-bâties. Si les exigences de sécurité sont élevées, cela peut constituer une raison pour les éclairer. Or, la séparation des flux piétonniers des autres modes de transports se fait de manière sécuritaire à cet endroit.

C'est pour cette raison que la RC1 est éclairée uniquement à l'intérieur des localités, ce qui est effectivement le cas à Gland, qui voit donc son éclairage public situé entre le Chemin des Fontenailles et la Petite Lignière. Pour finir, l'étude sur l'infrastructure écologique du territoire de Gland démontre que les secteurs décrits dans cette interpellation est propice à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels, impliquant son intégration dans la trame noire de la Ville. En d'autres termes, ce secteur est donc à maintenir en zone d'ombre.

Vitesse non-réduite sur la Route Suisse

En février 2023, une limitation de vitesse sur le tronçon de la Route Suisse communale a été posée. Cette limitation à 60 km/h a été placée à la frontière de la limite communale de la route. En effet, l'entrée de la route d'accès menant aux Résidences du Golf se situe au-delà de cette limite. Il faut dire également que la limitation de vitesse est accordée en fonction de certains critères, dont la densité d'urbanisation des 2 côtés de la route. Sur l'image projetée, l'on peut voir les questions de limitation de vitesse avec le giratoire situé au bas de l'Avenue du Mont-Blanc et la fin de la zone qui est gérée par la ville de Gland au niveau de la route cantonale.

Aménagements pour piétons et vélos

Du point de vue des accès aux Résidences du Golf, à l'instar de la Commune, les propriétaires jouissent d'une servitude de passage sur la parcelle n° 908. Pour améliorer la situation, l'Exécutif propose aux différents propriétaires d'entamer des démarches similaires avec la parcelle n° 1029, propriété de SA du Golf Domaine Impérial, leur permettant ainsi d'atteindre la RC1 de manière plus rapide. Cet accès est déjà une route actuellement, débouche sur le trottoir et est situé en lisière de forêt, ce qui le rend moins sombre. De plus, il est équipé d'un portail, rendant son trafic quasi nul.

Fréquence des bus et leur accès au reste de la Ville

Dans le cadre de l'étude de refonte et de modernisation des transports publics glandois relatif au préavis municipal n° 93/2021, les axes d'étude sont notamment les suivants : meilleure liaison entre tous les quartiers de la Ville, meilleure desserte des zones périphériques, amélioration des fréquences et des correspondances. En mai 2022, un sondage de grand format a été réalisé auprès de la population. Les avis et souhaits des résidents qui habitent ce quartier ont ainsi pu être collectés. Ces réponses seront prises en compte dans le rapport final prévu dans le 2^{ème} semestre 2023. Sur l'image projetée, l'on peut voir la provenance des réponses. Les habitants du quartier du Golf ont manifesté leur avis, tout comme ceux d'autres quartiers périphériques tels que celui de la Lignière. Les réponses seront naturellement prises en compte et il y sera répondu dans le cadre de ce rapport final.

- Le président demande à M. Steve Binggeli s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Steve Binggeli : remercie la Municipalité pour sa réponse et elle comprendra bien entendu que cela reste un peu frustrant pour les personnes qui habitent là-bas. Malgré tout, c'est quand-même bien de pouvoir avoir au moins des réponses aux questions qui se posent depuis un certain temps. Il est navré pour la confusion quand M. le Municipal Gérald Cretegny parlait de la sécurité et de la zone de servitude, il pensait qu'il mentionnait en fait l'entrée dans la Route du Domaine Impérial et non pas l'accès via le Rancho, pour lequel une demande a déjà été faite par les membres de la Résidence et qui, à sa connaissance, avait été refusée. Mais voilà, les habitants des Résidences du Golf peuvent au moins vivre dans l'attente d'avoir des bus peut-être prochainement. Il remercie encore une fois la Municipalité pour avoir pris le temps de traiter son interpellation.
- La discussion est ouverte.
- M. Rasul Mawjee : revient à son éternelle question concernant cette route cantonale, à savoir quand y aura-t-il un passage piétons ? Comme il l'avait mentionné lors de la dernière séance du Conseil communal, certains endroits de la Route Suisse ont des passages piétons et il avait demandé que ce point soit vérifié.

Maintenant que c'est limité à 60 km/h, peut-être qu'un passage piétons pourrait être placé à la limite de la zone communale, ce qui serait pratique pour tou-te-s les glandois-es qui vont se promener au Sud et les résident-e-s du Domaine Impérial qui sortent sur la Route Suisse. Il rappelle juste que la parcelle n° 908 est une réserve de faune et de flore, ce qui fait que l'accès à l'intérieur de la forêt est limité, voire interdit. On ne peut pas y faire d'aménagement et, à son souvenir, il a souvent été rappelé à M. Michael Schumacher que la grande route menant à son domaine devait être éteinte la nuit quand il n'en avait pas besoin, et il croit que la Municipalité l'avait rappelé plusieurs fois à l'ordre à ce sujet.

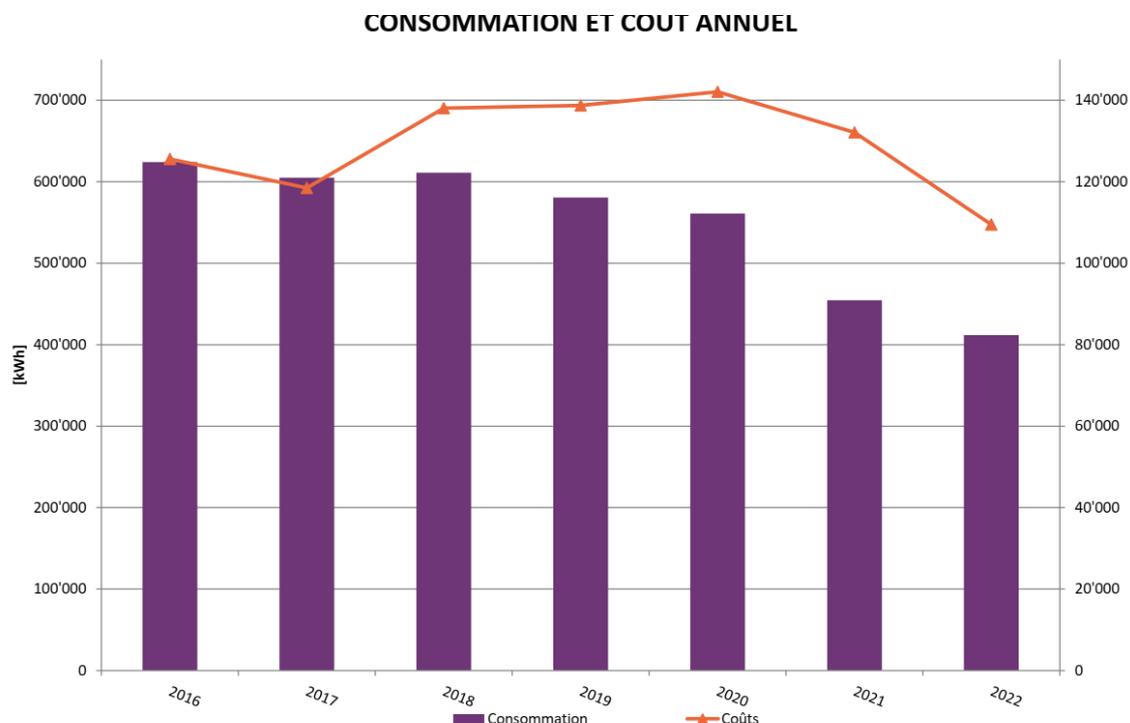
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Nicolas Pellet intitulée « Éclairage public »

- Le président passe la parole à la Municipalité pour la réponse à cette interpellation.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va répondre aux questions posées par M. Nicolas Pellet.

Bilan et impact énergétique

L'année 2022 représente la première année complète depuis le passage en LED d'un tiers du réseau de l'éclairage public effectué en 2021. Dès lors, il est constaté une forte diminution de la consommation annuelle. Ce phénomène est accentué par les mesure d'économie d'énergie de décembre consistant à la programmation d'une extinction complète de 23h00 à 05h00 sur les axes routiers dépourvus de passage piétons. Concrètement, une diminution proche de 43'000 kWh, soit de 9 %, est constatée par rapport à 2021. Du fait du fort rapprochement des mesures qu'elle vient de citer, il est impossible aujourd'hui de faire le distinguo énergétique entre celles-ci. Une vision globale est traduite par le graphique ci-dessous. Ces éléments figureront dans le rapport de gestion dont les Conseiller-ère-s prendront connaissance prochainement.



Sécurité

Elle donne quelques informations reçues par la gendarmerie. S'agissant de la criminalité dans le canton de Vaud, les autorités communiquent un bilan 2022 plutôt positif en matière de criminalité sur le sol vaudois.

En effet, le nombre d'infractions a connu une légère hausse de 3 % et le nombre de prévenus une hausse plus élevée de 12 %. Si les dommages à la propriété, les lésions corporelles graves et les infractions liées à la violence domestique sont en baisse, les cambriolages, les vols et les lésions corporelles simples sont en hausse. Le nombre de cas de brigandages est resté stable. Concernant les cambriolages, au nombre de 3'955, ces derniers ont augmenté de 11 % par rapport à 2021. Une lecture à plus long terme indique toutefois une tendance à la baisse. Cette dernière est perceptible depuis 2013. Par ailleurs, il faut relever que le volume observé en 2022 est le troisième plus faible des 10 dernières années, avec des chiffres encore plus bas en 2020 et 2021. L'augmentation constatée est donc à inscrire dans un phénomène de retour à une certaine normalité, avec la levée des restrictions liées à la Covid-19.

Sur le territoire de la commune de Gland, les cambriolages, vols par effraction et vols par introduction clandestine ont fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021, avec 27 affaires de plus pour un total de 80 cas en une année. Toutefois, cette augmentation est à relativiser selon la gendarmerie car, avec 80 affaires, on retrouve les proportions d'avant la pandémie, comme pour le reste du Canton. Ce chiffre ne représente que le 2 % des cambriolages commis en une année dans tout le Canton.

Lien entre l'éclairage public et la criminalité

Il s'agit toujours d'éléments transmis par la gendarmerie. Les études scientifiques menées tant aux États-Unis qu'en Angleterre ou en France permettent aujourd'hui de rappeler l'importance d'une réflexion complète sur la prévention de la criminalité selon la typologie des délits, le type des victimes, les lieux et les horaires de la commission des infractions. La prévention de la criminalité situationnelle implique la modification des environnements, de sorte que la criminalité nécessite plus d'efforts, plus de risques et moins de récompenses. La première étape de tout programme de réduction de la criminalité exige une analyse minutieuse des situations et de la manière dont elles affectent les délinquants potentiels et les victimes potentielles. La deuxième étape consiste à mettre en œuvre des interventions de réduction de la criminalité. L'efficacité d'un meilleur éclairage des rues pour réduire la criminalité dépend des caractéristiques des situations et d'autres interventions simultanées. Les efforts de réduction de la criminalité devraient tenir compte du fait que la criminalité a tendance à se concentrer chez certaines personnes et dans certains lieux plutôt que d'être répartie uniformément dans une communauté. Les expériences d'extinction partielle de l'éclairage public menées en France dans plusieurs villes n'ont pas eu d'incidence négative sur la criminalité. Au contraire, dans plusieurs cas, on observe une légère baisse de la criminalité en général, et même une diminution des cambriolages.

Maintenant, à l'avenir, dans le canton de Vaud et plus particulièrement à Gland, le Conseil d'État ayant décidé que le décret pour l'extinction de l'éclairage public s'applique jusqu'au 30 avril prochain et sachant que l'Exécutif a validé les principes du Plan lumière lundi dernier, il est consenti au maintien de l'extinction de l'éclairage public durant la période transitoire, soit du 1^{er} mai jusqu'à l'application du Plan lumière. Toutefois, les heures sont adaptées avec une extinction complète entre 02h00 et 05h45 au lieu de 23h00 à 05h00 actuellement. De plus, la période du Paléo, soit du 18 au 23 juillet, ne sera pas concernée et fera office d'un éclairage.

Au niveau des chantiers communaux, l'éclairage est déjà maintenu, comme à la Rue de la Gare. Pour les chantiers privés avec une exécution sur le domaine public, le SIE étudiera la faisabilité de maintenir l'éclairage public lors de la délivrance des autorisations d'utilisation du domaine. En effet, la durée et l'ampleur des travaux sont à considérer avant une prise de décision.

Pour finir, s'agissant du Plan lumière que les Conseiller·ère·s savent être en cours, celui-ci fera l'objet d'un préavis de construction d'ici la fin de l'année pour opérer à la mise en place du matériel permettant l'abaissement programmé des luminaires, soit les mâts, le système de télégestion, etc. Les travaux se feront dans le courant 2024 et l'application de l'ensemble des principes du Plan lumière sur l'entier du territoire sera effective par la suite. Cela signifie que l'application du Plan lumière sera faite par étape, où la technologie le permet.

Pour information, les principes suivants ont été validés en Municipalité lundi dernier. Différents temps de la nuit ont été définis, à savoir de 17h00 à 20h00, de 20h00 à 23h00, de 23h00 à 02h00, et de 02h00 à 05h45. La Municipalité a également défini les différentes zones d'attractivités nocturnes, ainsi que les chemins majeurs lumière et les chemins majeurs ombre. Les Conseiller·ère·s recevront plus de détails probablement cet automne.

Toujours par rapport aux grands axes définis par la Municipalité en termes d'abaissement de la luminosité, le Plan lumière va proposer un abaissement de l'intensité lumineuse au cours de la nuit en fonction des différents horaires communiqués et selon les différentes zones d'attrait nocturne sur le territoire communal. Il y aura également tout un travail sur les températures d'éclairage. Cette dernière, exprimée en degrés Kelvin, donne la couleur de l'éclairage projeté. Dans le Plan lumière, il est conseillé de choisir des couleurs chaudes de manière générale. Le Plan lumière proposera ainsi d'installer un matériel permettant d'adapter la température sur les chemins majeurs pour accentuer la différenciation des zones selon les temps de la nuit. Tous ces détails seront communiqués une fois que la Municipalité sera prête avec ce Plan lumière cet automne et une brochure sera transmise en temps voulu.

- Le président demande à M. Nicolas Pellet s'il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.
- M. Nicolas Pellet : remercie la Municipalité pour tous ces éclairages.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

16. Divers et propositions individuelles

- Mme Véronique Villaine : aimerait remercier M. le Municipal Gérald Cretegy pour la réponse apportée à sa demande concernant la présence de stands politiques au marché. Elle a pris bonne note que les partis politiques ont 2 mois de préavis avant de demander une place.
- M. Evan Lock : souhaite donner une information destinée aux personnes astreintes aux tirs militaires. Ces derniers auront lieu jeudi 4 mai prochain, au stand de tir de Gland, dès 17h30. La société de tir « Le Chêne » attend donc nombreux les astreints pour ces tirs obligatoires.
- Mme Regina Bovet : déclare que la vitesse sur une partie de la Route Suisse est passée de 80 km/h à 60 km/h. À quelle fréquence des contrôles de vitesse sont-ils effectués ? Y a-t-il déjà eu déjà des contrôles sur ce tronçon ? Elle a constaté que malgré ce changement de vitesse, il y a toujours des excès de vitesse et des automobilistes qui s'amusent à rouler à grande vitesse autour du rond-point de Schilliger, qui font plus de bruit qu'autre chose.
- M. Gérald Cretegy : répond que cet abaissement de vitesse et tout de même assez récent. La Municipalité demande assez régulièrement au Bureau du radar d'effectuer des contrôles sur la Commune. Il ne faut pas oublier qu'il a aussi toute une partie de zones 30 km/h sur lesquelles il est espéré avoir un certain respect, et c'est d'ailleurs souvent plus difficile dans ces zones-là qu'ailleurs. La Route Suisse ne présente pas d'immenses dangers sur la portion où la vitesse a été abaissée, ce qui fait que la Municipalité va naturellement demander des contrôles sur cette zone mais, sauf erreur, aucun contrôle n'a été effectué depuis le début de l'abaissement de la vitesse. Il précise que lorsqu'une demande de contrôle est adressée au Bureau du radar, c'est ce dernier qui décide quand il vient, s'il vient, et à quelle heure. Ce n'est pas la Municipalité qui fixe quoi que ce soit à ce niveau-là.

- M. Pierre-Alain Bringolf : déclare que l'une de ses connaissances organise le 1^{er} Salon des vins de Merlot, qui se tiendra au Domaine La Capitaine, sur territoire glandois. Cet événement est assez intéressant dans la mesure où il regroupera une trentaine de producteurs de vin parmi les meilleurs du pays, lesquels viendront présenter non seulement leur Merlot mais aussi l'ensemble de leur production en rouge, blanc et rosé. Cela permettra à chacun-e de découvrir de très bons produits à la fois locaux et helvétiques. Ce Salon aura lieu le lundi 8 mai 2023, au Domaine La Capitaine. De 11h00 à 14h00, il sera réservé à la presse et aux professionnels, puis de 14h00 à 19h00 il sera ouvert au grand public. L'entrée coûte CHF 15.- et permettra de goûter d'excellents vins.

- M. José Caiano : a une question concernant l'aménagement de la RC1. À l'entrée, vers le giratoire, il y a un panneau avec le plan de la Ville qui est complètement détruit. Ce panneau va-t-il rester ou la Municipalité envisage-t-elle de le changer ou de le rénover ?

Le marché de Gland va bientôt passer en mode été, avec une portion de route fermée. Au vu des travaux notamment à la Rue de la Gare et des impacts que cela pourrait avoir sur la circulation, la Municipalité envisage-t-elle de maintenir le marché à l'endroit actuel et de fermer une partie de la Route de Nyon, ou prévoit-elle peut-être un déplacement provisoire du marché dans une autre zone, par exemple à Gare-Sud ou à Grand-Champ ?

- M. Gérald Cretegnny : répond que la Municipalité sait que certains panneaux sont dans un état qui n'est pas tout à fait digne d'une ville comme Gland, et le SPOP a déjà regardé pour pouvoir modifier et changer ceux qui doivent l'être. Cela est donc déjà en route.

S'agissant du marché, la Municipalité n'a à ce jour pas envisagé de le changer de place. Il est vrai que l'on s'aperçoit déjà des effets que les travaux à la Rue de la Gare peuvent avoir, mais la Municipalité n'estime pas que la circulation est véritablement préjudiciable, parce qu'en dehors de la remontée sur la Rue de la Gare, il y a l'accès par la Route de Begnins et le Lavasson, et pour la Municipalité c'est encore un endroit qui permet justement de pouvoir travailler. Bien sûr que la rue fermée peut momentanément, sur quelques heures, bloquer un peu cette circulation, mais aucune demande dans ce sens-là n'est parvenue à ce jour à la Municipalité, qui n'en voit pas le besoin pour l'instant.

- M. Steve Binggeli : a une question à tiroirs pour la Municipalité sur le coup de pouce aux glandoises concernant les protections hygiéniques qui a été communiqué le 5 avril dernier. Des bons pour la Migros ont été envoyés à toutes les femmes âgées de 11 à 55 ans. À titre personnel, il trouve que c'est une super initiative de la part de la Municipalité. Il a noté que les personnes souhaitant davantage de bons peuvent en demander et que la Ville souhaite analyser le succès de cette démarche dans l'idée de l'inscrire sur le long terme. Il n'a pas trouvé beaucoup plus d'informations, peut-être les a-t-il mal cherchées. Il aimerait savoir si la Municipalité pouvait renseigner les Conseiller-ère-s sur sa vision par rapport à ce projet et savoir dans quelle mesure il s'étend à d'autres types de réflexions. À l'heure actuelle, il est aussi parlé des congés menstruels par exemple. Il aimerait savoir si la Municipalité peut, le cas échéant, faire part au Conseil communal des résultats de l'ensemble des actions soutenues aussi dans les écoles à ce sujet.

Il a enfin une question complémentaire. Il aimerait savoir si la Municipalité allait profiter de ce partenariat avec la Migros pour remettre sur le tapis la question de la récupération de certains types de déchets, notamment le plastique mou. À son souvenir, cela était resté en suspens.

- M. Gilles Davoine : répond que c'est une vaste question. Il remercie M. Steve Binggeli pour ses remerciements. La Municipalité a fait un communiqué de presse à ce sujet, un article a paru dans le 20 Minutes ainsi que dans La Côte, et une lettre explicative a été adressée aux personnes concernées, lettre que M. Steve Binggeli n'a pas reçue même si son âge se situe entre 11 et 55 ans, mais il lui manque un autre critère. La Ville a effectivement ce partenariat avec la Migros, qui a été lancé au début du mois d'avril. Normalement il n'y a qu'un bon de CHF 5.- par mois et par personne et il n'est pas possible d'en obtenir de supplémentaires, ce n'est pas comme cela que c'est prévu au demeurant par la Migros notamment. La Commune dispose de bons supplémentaires pour les personnes qui n'en auraient pas reçus et certaines personnes

renvoient les bons. Il n'est pas encore possible de tirer un bilan de cette action puisqu'elle vient de débiter, sachant que les premiers bons ont été distribués au début du mois d'avril. Un bilan avec la Migros sera fait à la fin du premier trimestre, puisque 3 bons de CHF 5.- ont été envoyés pour respectivement les mois d'avril, de mai et de juin. Pour l'instant, le directeur de la Migros de Gland lui a communiqué oralement qu'il y a des journées où il y a vraiment beaucoup de bons qui reviennent, ils ont donc l'air d'être bien utilisés.

C'est un premier projet qui s'inscrit dans la suite du projet pilote cantonal dont la Ville fait partie avec les écoles secondaires de Gland. C'est effectivement quelque chose qui va dans la même logique mais qui est séparée des autres choses, et l'idée est vraiment de faire ce projet-là maintenant et si possible donner des idées à d'autres communes pour que cela ne se fasse pas qu'à Gland. Un postulat a été lancé au niveau national par Mme Léonore Porchet à ce sujet, mais le Conseil fédéral a dit que ce n'était pas intéressant pour l'instant parce que justement ce n'était pas lié à l'économie. Donc là, à Gland, la Municipalité a fait en sorte que cela soit lié à l'économie avec ce partenariat avec la Migros, que le Conseil communal a validé dans le cadre du budget. Mais l'idée pour l'instant est de faire un bilan, de voir ce que cela donne et de s'inscrire dans cette démarche-là, avec effectivement d'autres projets que la Municipalité n'a pas encore puisque cette initiative n'en est qu'à ses débuts.

S'agissant des plastiques mous, la Municipalité discute effectivement avec Migros Genève, mais elle a un peu de peine à avoir un retour à ce sujet puisqu'elle est toujours dans l'attente du procès-verbal de la réunion qui a eu lieu il y a quelques mois. La Municipalité va les relancer en leur disant qu'elle est questionnée à ce propos à juste titre et de manière cohérente par le Conseil communal. Toujours est-il que là aussi Migros Gland dit clairement qu'ils ont des poubelles dans le parking et aux alentours et qu'ils récupèrent vraiment tout et n'importe quoi. M. Olivier Pensis, directeur de Migros Gland, dit qu'il aimerait bien ne récupérer que les plastiques mous parce qu'il préfère ne pas faire des photos de ce qu'il récupère dans les poubelles. Il y a donc des poubelles à disposition et les gens en profitent pour y mettre malheureusement autre chose que du plastique mou.

- Mme Regina Bovet : a vu que, du côté de la Rue du Lavasson et d'En Bord, un nouveau bâtiment est en train de voir le jour, il est déjà presque terminé. Elle aimerait savoir si les arbres qui ont malheureusement dû être abattus – et cela lui fait mal au cœur – ont été remplacés ? Y a-t-il maintenant des mesures pour que, à chaque construction de bâtiment sur des zones où il y a des arbres, ces derniers soient remplacés ? Elle aimerait bien que cela soit le cas.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il existe un Règlement de protection des arbres qui est appliqué à chaque abattage. Ce dernier est vraiment analysé par le responsable des espaces verts du SIE. Le SBU prend ensuite l'avis de ce spécialiste pour donner la permission d'abattre, contre une certaine finance de remplacement s'il n'y a pas la possibilité sur site ou contre un remplacement, puis le propriétaire fait une proposition. Dans tous les cas de construction, il y a soit une finance qui permet de planter des arbres ailleurs, soit une compensation sur site des arbres abattus.
- Mme Anita Waeber : souhaite revenir très rapidement sur la course GSR-Gland Spring Run et tient à remercier la Municipalité, notamment M. le Municipal Gilles Davoine et M. Mathieu Gleyre, délégué Sport & Santé, pour la belle organisation de cette manifestation, qui est très sympathique, avec une ambiance familiale et conviviale, et qui donne du plaisir à beaucoup de citoyen-ne-s glandois-es. Bravo pour cette édition 2023 !

Elle a une question à Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger concernant la déchèterie. Dans ses communications du mois de décembre 2022, elle avait annoncé qu'un totem présentant la nouvelle déchèterie avait été commandé. Elle aimerait savoir ce qu'il en est. Ce totem a-t-il été installé et ne voit-elle pas où il est ? Elle aimerait savoir s'il est prévu d'installer un panneau signalétique qui indique de manière très claire l'entrée à la déchèterie parce qu'elle remarque que beaucoup de glandois-es ont de la peine à trouver la bonne entrée à la déchèterie depuis la Route de Nyon et se retrouvent devant Cermix pour faire demi-tour, ce qui doit un peu embêter cette entreprise car elle a mis un Vauban et des cônes qui empêchent de circuler dans son parking.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : est rassurée car il n’y a pas qu’elle qui a cette problématique d’entrée à la déchèterie. Elle a elle-même pris la fausse route à 2 ou 3 reprises. Elle confirme que le totem a été commandé. Il y a un peu de retard, mais il sera évidemment installé dès réception. L’objectif est en effet de positionner ce totem suffisamment bien pour que les gens comprennent qu’il faut aller du côté de Cermix – et non pas juste sur le côté – puis aller en avant pour arriver à la déchèterie. L’objectif du totem est aussi d’indiquer cette entrée.
- Mme Angelita Galvez : a une question pour Mme la Municipale Jeannette Weber. Lors de ses communications lors de la dernière séance du Conseil communal, elle a signalé que le CRL, qui s’occupait jusqu’à présent des jeunes de 11 à 18 ans, accueille désormais aussi les jeunes jusqu’à 25 ans. Dans la mesure où le PDJ est destiné aux personnes âgées de 18 à 25 ans, elle aimerait savoir s’il y a une coordination ou une coopération entre ces 2 structures et si les activités qui y sont proposées sont les mêmes.
- Mme Jeannette Weber : répond qu’il faut voir cela comme un binôme. Le PDJ et le CRL vont avoir des activités ensemble, mais ils ont aussi chacun leurs propres activités. Le but est que les jeunes puissent vraiment aller autant au CRL qu’au PDJ, qu’ils se parlent, se coordonnent et fassent des activités ensemble. Le but est aussi, avec le temps, de pouvoir investir un peu plus les quartiers. Les travailleurs sociaux de proximité pourraient être présents dans les quartiers avec le PDJ, puis une autre fois avec le CRL, étant précisé que cette coordination et ce travail ensemble n’en sont qu’à leurs débuts.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller-ère-s le jeudi 15 juin 2023 à 19h00, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Rupert Schildböck



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Postulat de M. Pascal Riesen et consorts intitulé « Pour un parc d'ébattement pour chiens à Gland »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland